



Marie Besnard lors de son procès
<http://murderpedia.org>

Marie Besnard,

L'empoisonneuse ou la bonne dame de Loudun ?

Marie Besnard était une femme sans histoire jusqu'au jour où elle fut accusée du meurtre de treize personnes. Treize parents ou amis qu'elle aurait empoisonnés avec de l'arsenic. Coupable ou innocente ?

Voici la plaidoirie des élèves avocats de 1^{ère} STMG du lycée Guy Chauvet.



Marie Besnard dans sa maison de Loudun
[1http://murderpedia.org](http://murderpedia.org)

Nous donnons la parole à l'accusation dans un premier temps :

Monsieur le Juge, Messieurs et Mesdames les jurés, si nous sommes présents aujourd'hui, c'est pour plaider une tragédie car cette femme sans scrupule a empoisonné ses amis, sa famille et même son mari pour recevoir leur héritage.

Nous allons vous démontrer que Marie Besnard est coupable, et que malgré ce que pourra avancer la défense, les preuves, les présomptions sont là pour étayer le crime.

Commençons par le début si vous le voulez bien. L'affaire débute en 1947, année où Léon Besnard, s'éteint d'un mal inconnu. Tout aurait pu en rester là, mais Léon n'est pas mort de mort naturelle, Mesdames et Messieurs les jurés, non et cela nous le savons, car c'est Léon lui-même qui l'a dit à Marie Louise Pintou.



Marie Louise Pintou 1 <http://murderpedia.org>

Marie Louise Pintou, très chère amie de la famille Besnard, à qui Léon a dit textuellement « j'ai vu un liquide dans mon assiette et Marie a versé la soupe dessus ». Aussitôt après Léon s'est senti mal. Un homme dans la force de l'âge, 55 ans, qui s'éteint pour soi-disant une crise d'urémie. Alors vous me direz « mais et le médecin de famille ? ». Le médecin de famille n'est pas habitué à de telles affaires criminelles, il avait confiance dans Marie Besnard et n'a pas pensé qu'il pouvait s'agir d'un crime. Oui, Mesdames et Messieurs les jurés, c'est un crime ! Mme Pintou n'osa révéler ce secret à la police, mais heureusement elle en parla à Monsieur Massip qui n'hésita pas à prévenir la police. Et là, nous découvrons l'horreur, une meurtrière en série !

Treize personnes, oui Messieurs et Mesdames les jurés, treize personnes de l'entourage de Marie Besnard morts de mort suspecte. Et cela nous pouvons le prouver ! Dans tous les corps, les experts ont retrouvé de l'arsenic ! Dans celui d'Auguste Antigny le premier mari de Marie Besnard, décédé à l'âge de 40 ans, un peu jeune tout de même pour succomber..., dans celui de Marie Louise Leconte et Louise Labrèche les grands-mères de Léon Besnard, dans celui du père et de la mère de Léon Besnard, dans ceux des époux Rivet, décédés à quelques années près, dans celui de la sœur de Léon, morte par suicide paraît-il, bizarre tout de même... Mais l'énumération ne s'arrête pas là, et je n'en ferai pas grâce à Marie Besnard. Il y a encore ses deux cousines, ce pauvre Léon bien sûr, mais aussi le père et la propre mère de Marie Besnard...



Léon Besnard 1 <http://murderpedia.org>

Nos experts ne sont pas des novices, Mesdames et Messieurs les jurés, ils ont

l'habitude des affaires criminelles et ne s'y sont pas trompés ! Même si il y eu quelques erreurs, l'arsenic est bien là ! 19 mg dans le corps de ce pauvre Léon ! Et lors des autres exhumations, même constat, pourtant pas trace d'arsenic dans les morceaux de cercueils et dans la terre autour. Notre expert, le professeur Bérout est formel, de même que le professeur Kohn-Abrest qui fait remarquer « que de tel taux d'arsenic ne peuvent provenir de la terre... le test sur les cheveux ne peut mentir car le cheveu n'imprègne aucune substance extérieure ». Les tests réalisés sur la terre des cimetières démontrent certes la présence d'arsenic mais à des doses infimes par rapport à ce que révèlent les corps. Comment cet arsenic est-il arrivé là alors si ce n'est pas un empoisonnement des victimes ? Le professeur Lemoigne nous a clairement affirmé qu'il est impossible que les ruissèlements aient entraîné de tel dosage dans les corps, même avec un potager à proximité.

Les experts ont ainsi pu dénombrer treize victimes qui ont eu le malheur de croiser le chemin de Marie Besnard. Treize victimes qui ont eu le malheur d'avoir un peu de biens, biens dont Marie Besnard était héritière bien sûr ! Car le motif principal de ses meurtres est l'appât du gain ! 10 millions de francs d'héritage tout de même, ce n'est pas rien ! Sans compter les revenus mensuels agricoles de 80 000 francs ! On est bien loin des 23 000 francs que touche un employé en 1950 !

L'appât du gain oui, mais sous couvert de tromperie. Car nous n'avons pas encore évoqué la passion que vouait Marie Besnard à son jeune domestique « A Di » comme elle l'aimait à l'appeler. Alfred Diez, jeune allemand, prisonnier qui était accueilli chez les Besnard. Une passion qui ne pouvait s'exprimer pleinement tant que Léon était là...

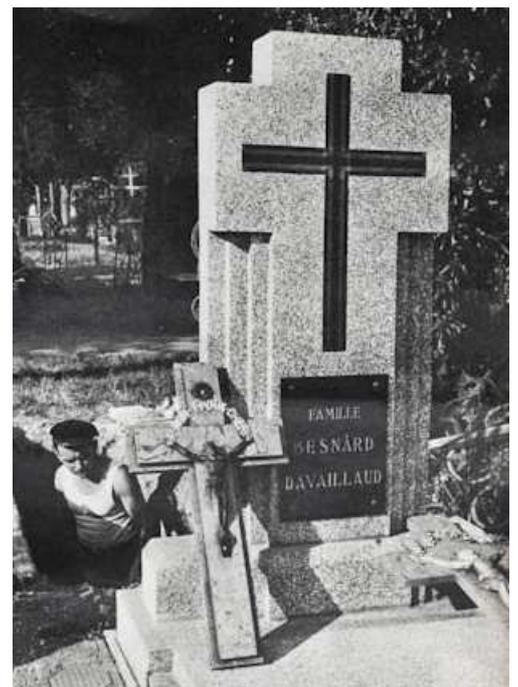


Alfred Diez
<http://murderpedia.org>

Mais les experts n'ont pas été dupes, ni la police d'ailleurs.

D'ailleurs, comment expliquer que Marie Besnard ait engagé un détective privé si ce n'est pour savoir si elle avait bien effacé toutes les preuves de ses crimes ? L'expert psychiatrique chargé d'examiner Marie Besnard l'a qualifiée de « menteuse, dissimulatrice, non émotive ». Prise à la gorge, Marie Besnard a avoué avoir empoisonné son mari à des codétenues !

Non, Monsieur le Juge, non Mesdames et Messieurs les jurés, vous ne vous y trompez pas. Marie Besnard est coupable, les présomptions sont là, et vous ne pourrez laisser ces treize victimes sans justice, je vous demande, Mesdames et Messieurs les jurés, de condamner Marie Besnard à la peine capitale. Merci.



Cimetière de Loudun 1 <http://murderpedia.org>

Écoutons maintenant, la défense :

Monsieur le Juge, Messieurs et Mesdames les jurés, quel portrait vous a-t-on dépeint ici ! Une meurtrière ? Non, Marie Besnard n'est pas une meurtrière et je défie quiconque dans ce tribunal de le prouver ! Car les soi-disant preuves que l'on vient de vous présenter, n'existent pas ! Il n'y a rien ! Que rumeur et médisance ! Et je vais vous le prouver...

Commençons par Marie Louise Pintou... très chère amie disiez-vous ? Marie Besnard le croyait peut-être... jusqu'à ce qu'elle s'aperçoive que Marie Louise Pintou était la maîtresse de son mari Léon Besnard. Pourtant, Marie ne l'a pas chassée, elle a accepté la situation avec humilité, elle qui avait subi une intervention médicale qui la privait d'avoir des enfants et des relations « normales » diront nous avec son époux. Celle qui pouvait ici être rancunière, était justement Marie Louise Pintou, qui n'était que la maîtresse, car Léon Besnard n'a jamais pour autant quitté sa femme Marie pour elle. Alors quand Léon est mort, tout s'est écroulé autour



Massip 1
<http://murderpedia.org>

de Marie-Louise, comment ne pas imaginer une vengeance de femme blessée quand elle dit que Léon lui aurait confié qu'il avait été empoisonné... Et puis, expliquez-moi, pourquoi Léon n'en aurait parlé qu'à elle et pas au médecin, aux amis qui sont venus le voir... Bizarre tout de même cette révélation que Marie Louise n'aura même pas le courage d'aller dire à la police. D'ailleurs, elle n'a jamais confirmé cela devant la police, c'est Massip qui a accusé Marie. Massip, châtelain déchu, qui est prêt à raconter n'importe quoi pour se rendre intéressant. Rappelez-vous, il s'est même permis d'accuser Marie Besnard d'avoir incendié son château alors qu'en fait cela était le fait du fils de ses serviteurs, un témoignage bien peu crédible... Et ce soi-disant liquide dans la soupe de Léon, Alphonse Bauraudon, avec qui ils ont déjeuné, n'en a aucun souvenir.

Deuxième étape de notre démonstration, Mesdames et Messieurs les jurés, les morts suspects comme dirait l'accusation.

Parmi les treize personnes qui ont été citées, sept sont décédées à plus de 70 ans. Hors, en 1945, l'espérance de vie moyenne était de 70 ans. Les grands-mères de Léon avaient respectivement 86 et 92 ans, les cousines de Marie, 88 et 83 ans, la mère de Marie 87 ans. Cinq personnes dont les âges dépassaient largement l'espérance de vie de l'époque. On ne peut donc suspecter de morts prématurées, mais des morts dues tout simplement au grand âge des parents et amis de Marie Besnard. Mort de vieillesse tout simplement ou de maladies malheureusement courantes à l'époque : épidémie de grippe, tuberculose, urémie, congestion cérébrale. Des maladies qui touchaient toutes les familles à l'époque... Mais surtout, comment peut-on accuser Marie Besnard d'avoir empoisonné des personnes qu'elle affectionnait tant : son premier mari, son premier amour..., son second mari, sa mère et son père, ses cousines qu'elle avait accueilli alors que les allemands occupaient leur maison, Blanche Rivet, dépressive depuis que son époux soit décédé...

Non en fait, ce qui fait accuser Marie Besnard, c'est la rumeur, la jalousie de voir que Marie et Léon Besnard s'en sortent plutôt bien dans cette période d'après-guerre si difficile, leur bonheur fait des jaloux, et la jalousie est toujours mauvaise conseillère.

Alors vous me direz, « mais et l'arsenic alors ? ». Et je vous répondrais : « supercherie » ! Oui, Mesdames et Messieurs les jurés, car de l'arsenic, oui il y en a, mais il y en a partout dans ce cimetière ! L'arsenic est présent dans le zinc des cercueils, dans les produits que le gardien utilisait pour traiter son jardin situé dans le cimetière... Et cet arsenic s'est diffusé partout du fait du ruissellement des eaux, rappelons que lors de l'exhumation de certains cercueils, ces derniers baignaient dans l'eau !

Quand à évoquer les expertises, alors là... On ne peut que constater la négligence des laboratoires qui ont « perdus des bocaux, puis les ont retrouvés », avec le mélange des prélèvements, la non scellés des prélèvements. Les experts, certes sont de grands professionnels et je ne conteste pas leur compétence, mais ici leurs interprétations ont été tronquées par la non prise en compte de nouvelles études qui démontrent clairement que



Professeur Bérout, toxicologue
<http://murderpedia.org>

l'arsenic est soluble et qu'elle a pu dès lors se répandre partout dans le cimetière et dans les corps. Et les taux d'arsenics, Mesdames et Messieurs sont rocambolesques ! D'un expert à l'autre nous avons des taux qui changent pour les mêmes prélèvements. D'ailleurs un expert a reconnu qu'il était impossible d'avoir des taux aussi élevés même par empoisonnement. Non, il n'y a pas crime mais simplement des morts naturelles que des médisances ont voulu transformer en soit disant meurtres. Marie n'a jamais avoué quelques meurtres qu'ils soient, et ce n'est pas les propos de « filles de joie » extorqués pour quelques remises de peine qui vous feront penser le contraire.

Nous sommes ici en présence d'un délit de méchanceté, de haine envers Marie Besnard. Marie qui n'est pas une loudunaise de souche, Marie qui est jalouée par les loudunais, Marie qui a fait un mariage heureux avec Léon et qui possède avec lui un patrimoine qui fait des envieux. D'ailleurs, nombre de lettres anonymes ont incriminés divers loudunais à l'époque... Et cette tendresse dénoncée pour A Di, elle existait certainement, une tendresse que l'on retrouve dans chaque famille, car c'est bien de cela qu'il s'agit ici. Marie Besnard n'a pas eu la chance d'avoir d'enfant, alors elle a vu en A Di ce fils qu'elle n'avait pas eu, A Di jeune homme bien élevé qui les aidait Léon et elle, était loin de sa famille et ceci a certainement ému Marie qui aurait tant voulu un fils.

Alors voilà, Mesdames et Messieurs les jurés, nous sommes ici en présence d'une femme tout simplement, une femme sur qui on a déversé la rancœur d'une période d'après-guerre difficile et qui a focalisé la haine de certains. Mesdames et Messieurs les jurés, aucune preuve réelle ne peut établir la culpabilité de Marie, ni les résultats d'expertises tronqués et contradictoires, aucun aveux, ni témoignage affirmatif de la culpabilité, nous sommes devant la suspicion mais dans notre système judiciaire il faut plus qu'une rumeur pour condamner un innocent. C'est pour cela Mesdames et Messieurs les jurés que je vous demande de reconnaître Marie Besnard non coupable.

Et bien maintenant, Mesdames et Messieurs les jurés, vous devez rendre votre verdict et répondre à cette question : « Davillaud Marie, veuve Besnard, a-t-elle volontairement attenté à la vie de ses treize parents et amis par l'effet d'une substance qui pourrait donner la mort plus ou moins promptement ? »

Le 10 décembre 1961, Marie Besnard, a été acquittée. Qu'en serait-il aujourd'hui en 2013. Qu'en pensez-vous...